



L'évaluation en épreuve certificative des diplômes Jeunesse et Sport

A l'attention des évaluateurs sollicités par les organismes de formation

1. L'activité d'évaluation

L'évaluation vise à repérer, au cours de l'épreuve certificative, les compétences professionnelles attendues, exprimées dans les grilles de certification des UC (Unités Capitalisables). Les grilles sont fournies par l'organisme de formation, de même que le protocole d'évaluation.

- **Qu'attend-on de l'évaluateur ?**

La posture est celle d'un évaluateur, et non d'un formateur. L'évaluateur s'empêche donc d'exprimer au candidat ce qu'il pense de sa prestation et / ou de le conseiller sur ce qu'il aurait dû / pu faire.

L'évaluateur est exclusivement missionné pour évaluer l'acquisition de compétences professionnelles qui sont de l'ordre du « **savoir agir** »¹ en situation professionnelle. Il ne s'agit donc pas de vérifier des connaissances, un savoir-faire technique décontextualisé ou une attitude. Il s'agit d'évaluer la manière dont le candidat mobilise ses ressources pour agir en situation professionnelle. La situation d'évaluation vécue pour l'épreuve reste donc la « matière première » de l'évaluation.

Le candidat démontre sa compétence par sa façon d'agir en situation de certification. **L'évaluateur cherche la compétence** dans l'activité produite par le candidat pour la certification.

- **En quoi consiste l'activité d'évaluation ?**

L'activité de l'évaluateur repose sur l'observation, l'analyse, le questionnement de **l'activité produite** par le candidat, selon différentes modalités d'épreuve qui sont complémentaires (dossier, présentation orale, entretien, mise en situation, démonstration...).

C'est à partir de ce travail d'observation, d'analyse et de questionnement que l'évaluateur déduit la présence (ou non) et le niveau d'acquisition des compétences attendues. Il s'agit donc bien d'une recherche d'indices, à travers ce que produit le candidat dans les différentes modalités de son épreuve. Lors d'un entretien, le temps de parole est donc très largement réparti en faveur du candidat (l'évaluateur cherche/questionne, le candidat parle).

A ce titre, par exemple, un entretien suite à une mise en situation permet donc de compléter la recherche d'indices liée aux compétences attendues. Il en est de même pour toutes modalités

¹ Définition compétence : Savoir agir fondée sur une pratique réflexive impliquant la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources individuelles (connaissances, savoirs faire, attitudes...) et du milieu (informations, personnes, matériels...) à l'intérieur de situations problèmes jugées complexes

d'évaluation se complétant au cours d'une même épreuve (lecture d'un dossier suivie d'une présentation orale puis d'un entretien, démonstration suivie d'un entretien...).

- **Comment questionner un candidat ?**

Le principe de l'évaluation suppose, lors d'un questionnement, de réfléchir une formulation qui conduise le candidat à expliciter et justifier la manière dont il a agi, en partant toujours de la mise en situation professionnelle d'évaluation. Le « comment ? » et le « quoi ? » permettent de rechercher l'explicitation de ce qu'a produit le candidat. L'évaluation n'est pas un contrôle de connaissance théorique.

Attention aux questions inductives (qui contiennent déjà une réponse attendue) : « Ne pensez-vous pas que... ? »

Il est préférable de ne poser qu'une seule question à la fois (dans la même phrase) et de s'accorder avec son binôme sur les questions à poser avant l'épreuve.

- **Pourquoi évaluer en binôme ?**

L'activité d'évaluation se déroule **toujours** en binôme. Chaque évaluateur est sollicité pour son expertise professionnelle. Il est donc amené à croiser sa propre conception du métier avec les attendus de la grille de certification (ce qui justifie que les grilles de certification ne soient pas exhaustives).

Afin de renforcer l'objectivité de l'évaluation, ce regard individuel est croisé au sein du binôme d'évaluateur, ce qui donne lieu à une discussion puis une harmonisation d'un avis solidaire.

- **Pourquoi et comment rédiger un commentaire sur la grille de certification ?**

Le commentaire est obligatoire. Il permet de justifier, avec des éléments factuels repérés au cours de l'épreuve, l'avis pris par le binôme d'évaluation (favorable ou défavorable). Il s'agit donc de présenter les éléments concrets repérés au cours de l'épreuve qui explique la nature de votre avis.

Ces éléments sont lus en jury régional plénier (à l'issue de la formation) pour apprécier le parcours de chaque candidat.

Tout candidat peut demander à disposer de sa grille de certification, il est donc primordial qu'un commentaire étaye avec précision l'avis du binôme d'évaluation.

2. Rappel sur la posture et la déontologie de l'évaluateur :

- **Règle de neutralité** : en faisant abstraction de tout intérêt professionnel et/ou personnel vis-à-vis, entre autre, du candidat, des structures concernées, de l'organisme de formation ; en ne participant ni à l'évaluation ni aux délibérations concernant un candidat avec lequel j'entretiens ou ai entretenu une forme quelconque de proximité de nature à altérer mon jugement ; à en alerter préalablement le coordonnateur de formation.

- **Règle d'objectivité** : en évaluant et délibérant sans considération du statut de la personne comme des lieux d'apprentissage de ses compétences ; en respectant l'ensemble des modes opératoires d'évaluation réglementaires.

- **Règle d'égalité de traitement** : en veillant à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'activité d'évaluation ; en respectant les spécificités des personnes à besoins particuliers ; en respectant les protocoles d'épreuves ; en adoptant une attitude neutre à l'endroit de chaque candidat évalué.

- **Règle de confidentialité et de respect des données personnelles** : en me conformant, sans limitation de durée, à la règle de confidentialité des informations de toute nature (dont les données personnelles) fournie par tout candidat, par la DRAJES NA et les organismes de formation ainsi que la confidentialité des délibérations tenues en commission d'évaluation ; en ne divulguant aucun résultat aux candidats.

- **Règle de solidarité** : en respectant en toutes circonstances la solidarité de décision entre évaluateurs, même en cas de désaccord individuel.

3. Rappels sur le cadre général de l'évaluation

Bien que les évaluateurs en épreuve certificative soient sollicités par un organisme de formation (public ou privé), ils sont considérés comme des collaborateurs occasionnels du service public, car ils sont partie prenante dans le processus qui conduit à la délivrance d'un diplôme d'Etat.

- **L'organisme de formation**

Avant une épreuve certificative : il sollicite, convoque, renseigne sur le processus de certification de l'épreuve concernée et organise l'épreuve.

En fin de formation : il présente (au jury régional plénier) le déroulement de sa session de formation et pour chaque candidat, les propositions des évaluateurs rédigées sur les grilles de certification.

- **Les évaluateurs**

Sollicités par l'organisme de formation, une fois l'épreuve terminée, les deux évaluateurs s'harmonisent et font une proposition (avis favorable ou défavorable) expliquée par le commentaire obligatoire rédigé sur la grille de certification. Ils remettent leurs grilles de certification complétées au coordonnateur de formation uniquement.

- **Le jury régional plénier**

Il est composé, réglementairement, de représentants des employeurs du champs professionnel du diplôme, de représentants des salariés et de techniciens / formateur du diplôme.

Il se réunit à l'issue de la formation pour apprécier la conformité des épreuves et pour statuer sur le parcours de chaque candidat (validation définitive ou non des UC) en s'appuyant sur les avis (favorable/défavorable) et le commentaire que les évaluateurs ont porté sur les grilles de certification.

Pour aller plus loin...

- Se former avec le MOOC des évaluateurs (recommandé !) , contact technique:
pierre.daussy@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
- Le guide complet de l'évaluateur : <https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/Le-guide-de-l-evaluateur/>